L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 4 AOUT 1892.

OFFICIEL.

Assemblée Générale

—DE—

L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Session régulière de 1892.

No 89.] LOI

Créant le District de Levées de Bossier en l'Etat de la Louisiane; pourvoyant à la nomination, par le Gouverneur, d'un Bureau de Commissaires pour administrer les affaires du district; autorisant ledit Bureau à imposer et à percevoir une taxe, un assessment local ou une contribution forcée; autorisant l'imposition, le prélèvement perception d'un impôt *ad valorem* sur toute la propriété du District; l'imposition et la perception d'une taxe spéciale sur chaque acre de terre dans le District, et une certaine taxe ou un certain assessment sur chaque balle de coton ou autre produit du sol, provenant dudit district; autorisant l'assessment et la perception d'une taxe sur chaque mille de chemin de fer dans le district; autorisant le Bureau à pourvoir à l'adoption de règles et règlements pour la gouverne du District des Levées; autorisant l'émission de bons; donnant comme garantie les revenus dudit district pour le paiement desdits bons, intérêt et autres argents à emprunter conformément aux dispositions de cette loi. Autorisant et requérant l'imposition de taxes pour le paiement de l'intérêt et du principal de ces bons; pourvoyant à un fonds de réserve pour le rachat de ceux ci; autorisant le Bureau à emprunter de l'argent pour son usage; et autorisant l'hypothèque ou la mise en nantissement de la propriété et de toutes les valeurs y compris les revenus, pour le paiement des sommes empruntées; donnant au district des levées certaines terres dans le district appartenant à l'Etat; et prescrivant les devoirs du Bureau des Ingénieurs d'Etat à cet égard.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que toute cette partie des terres d'alluvion en la paroisse Bossier comprises et situées dans les limites ci-après décrites, savoir: toutes les terres alluvionnées et autres exposées à des inondations par les eaux de la Rivière Rouge ou de ses tributaires ou débouchés, du côté est de la Rivière Rouge, au sud de la ligne qui divise la moitié Nord de la moitié Sud de la circonscription 20 N., et au nord de la ligne divisant les circonscriptions 13 et 14 N. entre la Rivière Rouge et les collines ou terres hautes qui bordent les terres d'alluvion à l'Est; étant les terres d'alluvion et d'autres exposées à l'inondation, situées dans les circonscriptions 14, 15, 16, 17, 18, 19 et la moitié Sud de la circonscription 20 N. "Range" 10, 11, 12, 13 et 14 W., ces terres sont, par les présentes, incorporées en un district de levées qui sera connu sous l'appellation de: "District de Levées de Bossier de la Louisiane;" et toute terre ou autre propriété, foncière ou personnelle, de toute description sur ces terres seront sujettes à l'impôt, assessment locale ou contribution forcée, dans le but de procurer un fonds destiné à protéger les terres et la propriété du district, contre la destruction et les dommages des inondations.

Sec. 2.—Il est, en outre, décrété, etc., Que le contrôle et l'administration du "District des Levées de Bossier," tel que le crée et le constitue cette loi, seront placés en un Bureau de Commissaires du District des Levées de Bossier, lequel Bureau sera composé de sept personnes compétentes, qui toutes seront possesseur en leurs noms, des terres dans le District des Levées de Bossier sujettes à l'impôt, en vertu des dispositions de cette loi, (cinq de ces personnes seront résidentes dudit District de Levées et y seront des électeurs dûment qualifiés). Leur mandat sera de diriger, contrôler et administrer les affaires du District des Levées de Bossier, conformément aux dispositions de cette loi et des lois de l'Etat de la Louisiane.

Sec 3.—Il est, en outre, décrété, etc., Que le Gouverneur de l'Etat de la Louisiane est, par les présentes, autorisé à nommer sept personnes compétentes comme commissaires ayant les qualités voulues, telles que le prescrit la section 2 de la présente loi. Ces personnes serviront comme commissaires durant le terme du Gouverneur les nommant ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés par l'Exécutif suivant et aient qualifié. Après avoir été ainsi nommés par le Gouverneur, lesdits commissaires, ayant qualifié conformément aux lois de l'Etat, se réuniront et auront leur première séance dans la ville de Benton, le 15me jour du mois d'août 1892. Ils se réuniront ensuite aux dates et dans le lieu qui leur conviendront le mieux, et aussi fréquemment que l'exigera l'expédition des affaires du district; pourvu qu'il y ait au moins une réunion tous les trois mois chaque année. Il sera du devoir des commissaires, individuellement et collectivement, de se renseigner quant aux besoins du districts des levées, et d'administrer les affaires de celui-ci de telle façon que les terres qui s'y trouvent soient parfaitement protégées contre de désastreuses inondations. Il ne sera alloué de salaire, de compensation à aucun commissaire pour ses services comme tel; mais le Bureau allouera à chacun d'eux une somme d'argent suffisante pour couvrir les frais réels de voyage encourus par lui en se rendant aux assemblées du Bureau et les dépenses pendant qu'il exerce les devoirs qu'exige de lui le Bureau.

Sec. 4.—Il est, en outre, décrété, etc., Que le Bureau des Commissaires du District de Levées de Bossier créé par cette loi, est, par les présentes, établi en corporation et corps politique revêtu de tous les pouvoirs, privilèges, droits et immunités conférés par la loi à toutes les corporations du même genre dans l'Etat. Il aura l'autorisation de poursuivre et d'être poursuivi en justice; de paraître en jugement au nom et sous le titre de Commissaires du District de Levées de Bossier de la Louisiane. Toutes les pièces de procédures en droit contre ladite corporation, seront servies au Président ou au Secrétaire du Bureau des Commissaires au domicile du Bureau; et tous documents, toutes poursuites intitulées par eux au nom de ladite corporation, le seront par le Président au nom du Bureau.

Le domicile du District de Levées de Bossier sera au siège de la paroisse Bossier, Etat de la Louisiane, auquel domicile sera établi le bureau, les livres et toutes les archives de la corporation. C'est là que les pièces judiciaires seront servies au Président ou au Secrétaire. Ledit Bureau aura le pouvoir d'acheter, de conserver, de vendre et de transférer les titres aux propriétés; de conclure et d'exécuter des contrats et d'accomplir tous les actes nécessaires pour la mise à exécution des objets et fins de cette loi, savoir: L'entière et parfaite protection des terres de ce district contre les dégâts de l'inondation, et le parfait dessèchement du district.

Sec. 5—Il est, en outre, décrété, etc., Que ledit Bureau élira un président de son sein ainsi qu'un secrétaire. Il adoptera des règlements pour sa propre gouverne et pour celle de ses officiers et employés. Il adoptera des règlements pour le perfectionnement et la mise en vigueur d'un système de levées ayant pour objet la protection du district entier contre les inondations. Il conservera un registre où seront inscrits tous ses procès-verbaux qu'il publiera après chacune de ses réunions dans un journal de son propre choix. Il sera du devoir du Bureau, à chaque session régulière, d'examiner tous les comptes toutes les opérations du Bureau; et de décider de quelle façon le travail sera entrepris; pourvoir aux moyens de mettre à exécution les recommandations du Bureau des Ingénieurs d'Etat; à la condition que tous les travaux soient annoncés comme devant être adjugés, au moyen de soumissions cachetées, au plus bas soumissionnaire responsable. Le Bureau se réserve le privilège de rejeter toutes les soumissions. Dans un cas urgent, et quand il sera de l'intérêt dudit district de le faire, le Bureau aura le droit de faire des contrats pour la construction et la réparation ainsi que la surveillance des levées sans annonce ou soumissions cachetées. Il aura de tous les moyens à sa disposition pour consolider, réparer ou construire n'importe quelle partie des levées qui pourrait réclamer son attention. Il pourra nommer des inspecteurs avec pouvoir d'employer des gardes sur les levées durant les époques de hautes crues; et dans l'éventualité d'un danger, il pourra prendre des mesures nécessaires pour prévenir toute inondation. Dans ce but, il fera usage de fonds du Trésor du Bureau des Commissaires non alloués autrement par contrat antérieurement adjugé, et pourra donner en garantie ses revenus, sa propriété, et tous objets de valeur pour se procurer de l'argent. Et, généralement, le Bureau fera tout ce qui est nécessaire pour accomplir les objets et fins qu'a en vue cette loi.

Sec. 6—Il est, en outre, décrété, etc., Que, dans le but de pourvoir à un revenu pour accomplir les objets et fins qu'a en vue cette loi, le Bureau pourra imposer annuellement sur toutes les propriétés dudit district sujettes à l'impôt pour des objets de levées, une taxe de district de levées de dix mills au dollar de la valeur assessée; et il sera du devoir de l'assesseur d'inscrire la dite taxe sur les rôles de taxes. L'assesseur fera, sans compensation additionnelle, des rôles séparés pour la partie de la paroisse comprise dans le district, rôles dont une copie sera déposée entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, une copie entre les mains du Secrétaire du Bureau des Commissaires, créé par les présentes; et le percepteur de taxes de la paroisse percevra ladite taxe de district de levée de la même façon que le sont les taxes d'Etat. Il règlera avec l'Auditeur et le Trésorier d'Etat, et présentera au secrétaire du Bureau des Levées un compte desdits recouvrements. Les fonds seront gardés séparément par l'Auditeur et le Trésorier au crédit du District des Levées de Bossier. Ils seront déboursés contre les mandats de l'Auditeur, ainsi qu'il est pourvu plus haut.

Sec. 7.—Il est, en outre, décrété, etc., Que ledit Bureau des Commissaires aura le droit d'imposer annuellement un assessment local ou une contribution forcée n'excédant pas cinq cents sur chaque acre de terre dans ledit district, et soixante dollars par mille de chemin de fer dans ledit district, assessment ou contribution qui sera accusé sur les tableaux d'assessment de la paroisse et qui sera perçu de la façon et versé dans le Trésor de l'Etat, ainsi que le prescrit plus haut la loi pour la taxe de levée de Dix mills. Lesdits fonds seront mis par le trésorier au crédit dudit Bureau du District des Levées de Bossier, et seront déboursés ainsi qu'il est indiqué précédemment. Ledit assessment ou ladite contribution forcée ne frappera pas des terres non alluvionnées. Rien dans cette loi ne privera le District de sa part du Fonds Général des Ingénieurs.

Sec. 8—Il est, en outre, décrété, etc., Que dans le cas où le Bureau trouverait les fonds précédemment pourvus par cette loi, insuffisants pour placer, construire et réparer les levées à dessein de prévenir de désastreuses inondations, ledit Bureau aura le droit d'imposer un assessment spécial ou une contribution forcée qui n'excédera pas cinquante sous par balle de coton sur tous les cotons produits dans ledit district, sur des terres sujettes à la taxe en vertu des dispositions de cette loi. Chaque impôt sera perçu par le shérif dudit district, de la façon et conformément aux règlements qu'instituera le Bureau. Tous les officiers de la loi et tous les porteurs publics sont, par les présentes, avisés d'avoir à se guider sur lesdits règlements. En tous cas l'impôt sera perçu avant l'enlèvement du produit du district des levées. Quiconque se soustraira au paiement de cet assessment local ou de cette contribution forcée, se rendra coupable d'un méfait, qui, s'il est prouvé devant une cour de compétente juridiction, vaudra à l'auteur une amende pas moindre de dix ni plus de vingt dollars par balle de coton, sur laquelle l'impôt n'aura pas été payé. Cette amende, après déduction de vingt-cinq pour cent, honoraires de l'avocat de district, sera versée dans le Trésor de l'Etat au crédit du District de Levées de Bossier.

Sec. 9—Il est, en outre, décrété, etc., Qu'à dessein de pourvoir des fonds additionnels pour accomplir les objets et fins de cette loi, et à dessein de fournir des ressources audit Bureau pour le mettre à même de développer, d'établir et de compléter le système des levées dans ledit district, toutes terres actuellement appartenant ou qui pourraient appartenir dans l'avenir à l'Etat de la Louisiane, comprises dans les bornes du district des levées, ainsi qu'il est ici constitué, sont, par les présentes, concédées, données, transférées et livrées audit Bureau des Commissaires du District de Levées de Bossier; ces lesdites terres ou parties de terres aient été primitivement concédées par le Congrès des Etats-Unis à l'Etat de la Louisiane; ou que lesdites terres aient été ou puissent être plus tard confisquées, achetées par ou vendues à l'Etat à des ventes de taxes pour non paiement de taxes. Quand l'Etat sera ou pourra devenir propriétaire de terres au moyen de ventes pour taxes, les transferts de celles ci se feront audit Bureau des Commissaires de Levées qu'après le délai de rachat expiré. Mais tout ancien propriétaire de terres qui ont été confisquées par achats ou vendues à l'Etat pour non paiement de taxes, pourra en tout temps, dans les six mois suivants l'adoption de cette loi, racheter ses terres, toutes ou partie, en payant au Trésorier de l'Etat toutes taxes, dépens, pénalités qui y seront dûs jusqu'à la date dudit rachat. Ce rachat sera considéré comme vente de terres par l'Etat; et toutes les sommes ainsi reçues se ont placées au crédit du District de Levées de Bossier. Après l'expiration des six mois, il sera du devoir de l'Auditeur et de l'Enrégistreur du Bureau des Terres de l'Etat, au nom de l'Etat, de transférer audit Bureau de Commissaires de Levées par acte de transfert, toutes terres, par les présentes, concédées ou devant être concédées et transférées audit Bureau, quand de temps à autres, ledit Auditeur ou l'Enrégistreur du Bureau des Terres de l'Etat, l'un ou l'autre, sera requis d'ainsi faire par ledit Bureau des Commissaires de Levées ou par son président. Après cela, le Bureau fera enregistrer convenablement dans le bureau de l'Enrégistreur des paroisses respectives où sont situées lesdites terres. Quand les transferts auront été enrégistrés, les titres des terres ainsi que leur possession seront la propriété absolue dudit Bureau des Commissaires, ses successeurs ou cessionnaires. Ces terres seront exemptes de taxes après qu'elles auront été transférées, et tant qu'elles demeureront en la possession ou sous le contrôle dudit Bureau. Ledit Bureau des Commissaires de Levées aura le pouvoir de vendre, d'hypothéquer, de donner en nantissement ou de disposer autrement desdites terres en telles quantités et à telles époques et pour telles sommes que le jugera convenable le Bureau. Mais tout le produit en sera déposé dans le Trésor de l'Etat au crédit du District de Levées de Bossier, et sera déboursé seulement contre des mandats tirés par le Président dudit Bureau, convenablement attestés, ainsi qu'y pourvoit la loi.

Sec. 10—Il est, en outre, décrété, etc., Que dans le but de se procurer des fonds additionnels pour ledit District, ledit Bureau des Commissaires est, par les présentes, autorisé à émettre des bons pour un chiffre de deux cent mille dollars, en telles sommes et dénominations que pourra indiquer le Bureau, pas moindres de cent dollars chacune. Lesdits bons seront faits payables aux porteurs. Ils seront signés par le président du Bureau officiellement, et attestés par la signature du secrétaire dudit Bureau des Commissaires. Ils auront imprimés au verso, les mots suivants: "Ce Bon, principal et intérêt, garanti par des taxes et des ventes de terres publiques de l'Etat". Tous les dits bons seront dûs dans trente ans, mais pourront être payés après vingt ans, à l'option du Bureau des Commissaires des Levées. Ils porteront tous intérêt à un taux n'excédant pas six pour cent, à partir de la date que fixera le Bureau des Commissaires; intérêt qui sera attesté par des coupons attachés aux bons, payable semestriellement, au bureau du Trésorier de l'Etat, des fonds précédemment pourvus.

Sec. 11—Il est en outre décrété, etc., Que ledit Bureau aura le droit de négocier lesdits bons à un taux d'escompte n'excédant pas dix pour cent; où il aura le droit de donner ces bons en paiement de travaux exécutés sur les levées érigées pour la protection dudit district de levées à des conditions et pour des sommes qui seront stipulées avec le constructeur. Mais ces bons ne pourront être donnés en paiement de travaux exécutés à un taux d'escompte plus élevé que dix pour cent. L'intérêt sur lesdits bons se paiera des fonds provenant de la perception de ladite taxe de levée de dix mills; et le Trésorier sera, par les présentes, autorisé à payer tous coupons qui seront dûs présentés par n'importe quel détenteur de bonne foi, ou propriétaire de quelques uns de ces bons.

Il restera toujours un montant suffisant de ces taxes en caisse pour payer la moitié de l'intérêt d'une année sur lesdits bons, montant qui ne servira à aucun autre usage.

Sec. 12.—Il est, en outre, décrété, etc., Que vingt ans après l'exécution de ces bons, tout excédent de la taxe de district de dix mills, qui pourrait exister, après le paiement de l'intérêt s'ajoutant à ces bons, constituera un fonds de réserve qui ne sera retiré du Trésor de l'Etat pour aucun autre objet que celui de payer le principal ou d'acheter par le Bureau lesdits bons. Et si cet excédent était moindre que les dix pour cent du montant des bons exécutés, le Bureau de ses autres revenus précédemment pourvus, devra parfaire la somme de préférence à toutes autres réclamations, de façon à ce que le fonds de réserve ne soit pas inférieur à dix pour cent du montant des bons exécutés.

Ces fonds se paieront annuellement pour le rachat des dits bons ainsi qu'il y est pourvu plus haut.

Sec. 13—Il est, en outre décrété, etc., Qu'il sera du devoir dudit Bureau et de ses officiers chargés de la perception et du déboursement de ladite taxe de dix mills, de percevoir cette taxe et d'en disposer comme il est indiqué plus haut. Ils percevront et débourseront, conformément aux dispositions de cette loi, tels autres revenus qu'il pourra être nécessaire pour payer en plein le principal et l'intérêt, comme il est dit plus haut. Le pouvoir ici donné au Bureau de pourvoir au paiement du principal et de l'intérêt desdits bons, sera irrévocable et constituera un contrat entre le détenteur ou des bons ainsi émis, et ledit Bureau des Commissaires du District de Levées de Bossier, contrat qui demeurera en vigueur jusqu'à ce que lesdits bons soient payés, et dont les clauses seront déclarées au contrat en faveur du ou des détenteurs desdits bons.

Sec. 14.—Il est, en outre, décrété, etc., Que si un officier quelconque chargé du soin de percevoir ou de débourser les revenus, en vertu des provisions de cette loi, négligeait ou refusait d'accomplir la tâche qui lui serait dévolue, de par cette loi, alors ledit Bureau ou l'un quelconque des détenteurs de bons émis conformément à cette loi, pourrait obtenir devant n'importe quel juge de compétente juridiction, un mandamus afin de contraindre ledit délinquant à procéder à l'exercice de ses devoirs, conformément aux dispositions de cette loi.

Sec. 15—Il est, en outre, décrété, etc., Que tout membre, inspecteur de levées ou autre officier du Bureau, en cas de menace de danger ou d'urgente nécessité, pourra appeler au travail tous ou le nombre qui en sera nécessaire des personnes résidant dans ledit district et devant travailler aux chemins sous les lois existantes, et les contraindre à travailler sur les levées. Pour un pareil service d'urgence, toutes les personnes qui y seront engagées pourront être payées par le Bureau aux taux qu'il fixera. Toute personne sur laquelle ce travail aux voies publiques s'impose, refusant de se rendre à l'appel du Bureau et de faire le travail qui en est exigé, sera coupable d'un méfait, qui, s'il est prouvé devant un juge de paix de la paroisse, vaudra à l'auteur une amende de pas moins de cinq ni plus de vingt dollars.

Sec. 16.—Il est, en outre, décrété, etc., Que les bons autorisés par la section (10) de cette loi seront déposés entre les mains du Trésorier d'Etat, dès qu'ils seront imprimés et signés. Ils seront enregistrés au bureau de l'Auditeur qui et gardera un compte. Ils ne seront retirés du Trésor de l'Etat que contre les mandats de l'Auditeur des comptes publics, émis sur l'ordre du Président du Bureau des Commissaires contresignés par le secrétaire, et conformément à une résolution dudit Bureau adoptée à une séance régulière du Bureau: Ils ne seront pas non plus retirés avant que tous les coupons en aient été détachés et annulés par le Trésorier. L'Auditeur et le Trésorier d'Etat garderont un compte desdits bons et coupons sujet à l'examen de toute personne intéressée. Les bons ainsi retirés du trésor seront définitivement considérés comme ayant été émis, lancés et négociés par ledit Bureau.

Sec. 17—Il est, en outre, décrété, etc., Qu'il sera du devoir du Bureau des Commissaires de faire garder un compte exact des travaux à exécuter par l'autorité du Bureau, donnant par le détail les travaux faits, les levées construites et réparées et tous autres travaux autorisés par le Bureau. Il fera garder un compte exact des finances du district des levées, et semestriellement fera préparer un tableau donnant l'exacte et la vraie situation financière dudit district; accusant spécialement les recettes et les ressources en détail du Bureau; les sommes et provenance de chaque somme reçue, ou compte reçu, soit en argent, billets de change, billets à recevoir, propriété ou autres objets de valeur. Aussi donnant en détail les dépenses faites de par l'autorisation du Bureau; accusant le coût des levées construites ou réparées et les salaires payés, la propriété achetée, le coût du travail exécuté et autres dépenses incidentes pas mentionnées ici, ainsi que toutes les dépenses encourues avec l'assentiment du Bureau; accusant le reliquat en caisse, tous les détails des diverses sommes, amendes ou autres objets de valeur au moment de la présentation du rapport Ce dernier sera fait en triple, une copie duquel sera transmise au Gouverneur de l'Etat; une copie à l'Auditeur des Comptes Publics, et une copie sera gardée parmi les archives du Bureau. Le Bureau fera publier dans un journal de la ville de Shreveport ce rapport dans les dix jours qui suivront la date de la réunion semestrielle du Bureau à laquelle le rapport sera soumis et accepté.

Sec. 18—Il est, en outre, décrété, etc., Qu'il sera du devoir du Bureau des Ingénieurs d'Etat de désigner un de ses membres qu'il chargera d'assister à chaque meeting du Bureau des Levées lorsqu'il en sera préalablement avisé. Ce membre se concertera avec le Bureau quant à l'emplacement, la construction, la réparation de toutes les levées nécessaires pour la protection du District. Le Bureau est autorisé, par les présentes, à examiner, placer et réparer ou enlever, ou changer l'une quelconque ou toutes les levées dans le district; et spécialement autorisé à faire fermer par des levées, des digues, ou autrement tels débouchés, bayous, fondrières, ou à les ouvrir, comme il croira nécessaire pour mener à bien les objets et fins de cette loi. Il est seul chargé de la responsabilité de l'emplacement de toutes les levées dans ledit district. Il fournira au Bureau un rapport détaillé donnant la situation exacte de toutes les lignes des levées; fournira des plans et spécifications et exécutera tous les travaux de génie requis par le Bureau de ce district. Le Bureau pourra employer un ingénieur compétent pour aider l'ingénieur d'Etat dans l'exécution de ses travaux. Le salaire dudit assistant-ingénieur sera fixé et payé par le Bureau; mais le site de toutes les levées dans le district sera désigné par le Bureau des Ingénieurs d'Etat.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Nous n'avons rien reçu par ce courrier de France; mais d'un jour à l'autre nous attendons la bonne nouvelle du complément de la troupe qui va desservir l'Opéra durant la saison 1892-93.

Nous avons déjà un cadre lyrique tout près d'être complet et nous n'attendrons pas sans curiosité les noms des artistes qui doivent, dans une certaine mesure, nous rendre le vaudeville ou la comédie-vaudeville.

Nous le confessons ce nous serait plaisir de voir ce répertoire, si riche, si fin sur la scène française, prendre une fois la semaine, la place du répertoire d'opéra et d'opéra comique.

A propos de ce dernier genre, la Chambre des députés française vient enfin de se décider à la reconstruction de l'Opéra-Comique.

Seulement il s'élèvera toujours sur le même emplacement, c'est-à-dire Place Boieldieu. On aurait songé à le dégager en y donnant accès par le boulevard des Italiens.

Mais les propriétaires de l'immeuble des Chargeurs-Réunis, mis en appétit par ce projet de changement de façade, ont demandé un prix tel—huit millions de francs—qu'on a renoncé au projet. C'est dommage. Une fois encore ce théâtre, dont la salle était charmante, du reste, va sembler étouffé entre les deux rues latérales qui le flanqueront à nouveau: rues Favart et Marivaux.

West End.

Quand on lit les rapports quotidiens sur la température générale aux Etats-Unis; quand on compte les cas d'insolation, mortels très fréquemment, qui se multiplient à Chicago et à New York, pour ne citer que deux exemples, on est obligé de reconnaître que nous sommes, relativement parlant, fort épargnés sous ce rapport, nous qui, pourtant, formons l'extrême sud de ce continent américain.

En fin de compte, à part quelques journées bien lourdes, cela est vrai, nous n'avons pas trop à nous plaindre de l'été que nous traversons. Les choses allant ainsi, vous verrez venir le temps où l'on désertera le Nord pour trouver au Sud des chaleurs tolérables. Et nous imaginons même que la chose serait déjà faite, si l'on avait su créer, en Louisiane, et aux environs des villes d'eau, avec toutes les élégances et le confort que l'on demande à celles-ci, pour que la mode, la vogue s'y fixent.

La température ne nous est pas, en vérité, trop inclémente; néanmoins, après nos journées de soleil et de travail, c'est plaisir de se rendre sur les bords de notre beau lac et d'y boire la brise à longs traits, à pleins poumons.

C'est pourquoi le rendez vous du West End est toujours recherché; le plus souvent les soirées y sont d'une fraîcheur réconfortante et invariablement l'on est certain d'y entendre de bonne musique, soigneusement exécutée.

Ce soir encore, nombre d'attractions au programme. Pot-pourri sur le *Mikado*, de Sullivan; *Les Patineurs*, l'une des gracieuses valses de Waldteufel; Suite des motifs de *la Mascotte*, Audran; Marche du *Tannhauser*, Wagner; Ouvertures de *Si j'étais roi*, Adolphe Adam, et: *Matin, Midi et Soir à Vienne*, Suppé; Air de *La Bohémienne*, Balfe, solo de cornet par M. A. Veazey; *Fantaisie*, pour flûte et hautbois, Gatterman, exécutée par MM. Valck et Doucet; Grand ballet de *Faust*, Gounod.

En achevant ces lignes, notre pensée s'arrête à la date de ce jour: 4 août.

Si nous y avions songé plus tôt, nous aurions peut-être bien dit à la Compagnie que c'était là l'occasion d'une soirée de gala, et de gratifier encore le public d'un autre feu d'artifice; les deux premières ayant si bien réussi. En effet, le 4 août est une date lumineuse, non seulement pour la France, mais pour l'Humanité entière.

Ce jour ou plutôt cette nuit là retentit, en 89, d'un des plus beaux élans de la Révolution Française: l'abolition des privilèges par les privilégiés eux mêmes; dix-neuf articles, qui furent comme un évangile de liberté, d'égalité.

Mais arrêtons-nous; puisque nous avons pris la plume pour causer concert et non point parler politique.

Le Creole female tonic est le remède de la nature. Pour les jeunes filles s'épanouissant, il est inappréciable; il régularise les organes délicats qui exigent tant de soins à cet âge tendre.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 4 août 1892.—Indications pour la Louisiane—Averses sur la côte; beau temps, vents d'est.

Température du 3 août 1892.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens.
No 142 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades.
7 heures du matin	82	28
Midi	86	27
3 P. M.	86	27
6 P. M.	84	26

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.
Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.
Bennett A. Holmes à Mlle Carrie Hagrand.
Sebastian Saupert à Mlle Pauline Lascart.
Frank J. Schaub à Mlle E. Vahlman.
Frank Adams à Mlle Lulu Romair.

Naissances.
Mme Z. Marcade, un garçon.
Mme A. P. Fraere, une fille.
Mme Jacques Abadie, un garçon.
Mme Alfred B. Nation, un garçon.
Mme S. C. Balling, un garçon.
Mme Edward Ege, une fille.
Mme Arthur Martin, une fille.
Mme Isaac Feitel, un garçon.
Mme Edward Schuler, un garçon.
Mme Frank Kogn, un garçon
Mme Arthur Devernay, une fille.
Mme William H. Raach, une fille.
Mme Gilbert R. Jarris, une fille.
Mme Louis J. Foucher, une fille.
Mme William Adile, une fille.
Mme Bernard Abadie, un garçon.
Mme Henry Piske, une fille.

Décès.
Mme Peter Wischendorf, 24 ans, 27 rue Montégut.
Daniel Bowens, 9 mois, 132 rue 2nd Franklin.
Ernest Depuy, 3 ans, 139 rue l'Organeis.
Mme Veuve John B. Judlin, 61 ans, 342 rue Dumaine.
Walter Thomas Ward, 12 ans, encoignure des rues Troisième et Jefferson.
Celia Temple, 27 ans, 422 rue Dumaine.
Joseph Edward Fletchinger, 11 jours, 337 rue Frenet.
Sidney Paul Lecirix, 22 mois, 306 rue St Philippe.
Virginia Ash, 13 ans, encoignure des rues Zimple et Pine.
Nina P. Blanchard, 2 ans, 50 rue Français.
Louis Schwartz, 46 ans, Bayou St Louis.
Ellen Mansfield, 58 ans, Mobile, Ala.
J. F. Gusta, 11 mois, encoignure des rues Bordeaux et Constance.
Leonhard Deylmann, 7 mois, encoignure des rues Washington et Baronne.
George Miller, 67 ans, 225 rue Française.
Sidney F. Moore, 26 ans, 164 rue Annunciation.
Charles E. Bel, 2 mois, 900 1/2 rue Mandeville.
Mlle Elisabeth Macias, 16 ans, encoignure des rues Iol et Havane.
Lilly Fals, 20 ans, Camp Parapet.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

A. Claude à J. Sarsfield, un terrain borné par la rue Delachaise, l'avenue Louisiane et les rues Breslau et Long, $100.

Mme E. Dussuau et als. à J. Parège, un terrain borné par les rues St Philippe, Tremé, Ursulines et Marais, $1,125.

Succession J. Schweitzer à J. M. Barousse, un terrain borné par les rues Warsaw, Havana, Agricultural et Abondance, $470.

Mme C. Caffin à E. Lutenbacher, un terrain borné par les rues Onzaga, Lapeyrouse, Broad et Rousselin, $125.

E. Hickey au People's Homestead Association, un terrain borné par les rues Camp, Upperline, Robert et Magazine, $650.

W. Taylor à Mme A. Hirsch, un terrain borné par les rues Pleasant, Harmonie, St Charles et Prytanée, $6,250.

B. Hocke à E. Keane, un terrain borné par les rues Johnson, Galvez, Canal et Douane, $1,850.

Mlle L. Burkhardt et als à Mme A. Hayem, un terrain borné par les rues Conti, St-Louis, Claiborne et Derbigny, $1,500.

L. Lehmann et al. à Mlle C. Behrens, un terrain borné par les rues Thalie, Clara, Martin et Erato, $200.

P. Loyoaz et al. à Mme L. Mailhes, un terrain borné par les rues Royale, Dumaine, St-Philippe et Bourbon, $1,800.

Firemen's Building Association à Mme N. Perrini, un terrain borné par les rues Peniston, Amelia, Parrier et Coliseé, $4,500.

Succession de J. Schellang à Mme J. Schellang, deux terrains bornés par les rues Septième, Huitième, Camp et Magasin, $12,600.

J. Brophy et al. à Mlle A. Brophy, un terrain borné par les rues Urquhart, Music, Morales et Washington, $630.

Deuxième Cour de Recorder.—Le juge De la Bretonne a acquitté hier P. Arnold et Jeff. Harrell, le mécanicien et le conducteur du train de l'Illinois, qui a écrasé, il y a quelques jours, un nommé Michel Reider.

Cour Civile de District.—Louis Suberville contre Laurenza Adams, sa femme, pour obtenir le divorce.

Paul Peyreue contre Frank Christen, en $4,500 de dommages.

Mme J. Stewart, contre le Dr Chassaignac, pour obtenir la possession d'une enfant de 12 ans, dont il est le tuteur. La demanderesse est déboutée.

Irish-American Club—La question de la liquidation du Irish-American Club est à l'ordre du jour parmi les membres de cette société, fondée le 12 mai 1887 dans le but d'aider à la réalisation du vœu des Irlandais, l'obtention du *Home Rule* pour leur patrie.

Aujourd'hui que le but est près d'être atteint, le club n'a de raison d'être que dans un but social; aussi, au moment où va expirer le bail du local qu'il occupe, a-t-on jugé utile de convoquer tous les membres (125 environ) pour soumettre à leur décision la question de la dissolution, qui, si elle a lieu, n'aura été motivée par aucune raison financière, la caisse étant bien garnie, le club exempt de dettes, et les membres assez nombreux pour subvenir à tous les frais d'entretien par leurs cotisations.

Mort.—Hier matin à 11 heures 20, l'Hon. John Kruttschnitt, qui depuis de longues années était consul d'Allemagne à la Nouvelle-Orléans, est mort à l'âge de 82 ans. Il était né dans le Wurtemberg, et habitait la Nouvelle-Orléans depuis 56 ans. Il s'y était fait de nombreux amis dont il emporte les sincères regrets, ainsi que l'estime de la population néo-orléanaise en général.

Vols.—A 9 heures 30 du matin, un inconnu est entré dans la grocerie de Raphael Martinez, encoignure Franklin et Poydras, et a volé derrière le comptoir, un paquet contenant pour $17 de vêtements qui avait été laissé par un étranger nommé Richard Meyers.

—On a volé une somme de $20 à un nommé Alfred Hollis qui était entré dans une maison mal famée, située rue Bourgogne entre Bienville et Douane.

La demi-journée du samedi.—Les journaux ayant annoncé dernièrement que pour se conformer à la loi No 93 relative à la demi-journée du samedi, les banques de la Nouvelle Orléans fermeront le samedi à midi à partir du 13 courant, M. Thos. Herndon, directeur du Clearing House, annonce que la date à laquelle on commencera à observer cette mesure, a été changée du 13 au 20 courant.

Attaqué.—Un colporteur arabe du nom de George Karam, qui habite au No 22 de la rue St Philippe, passait hier, à 2 heures 30 de l'après-midi, rue Perdido, entre Claiborne et Derbigny, quand il a été attaqué par deux individus nommés Mike Barrett et Jack Desmond, qui l'ont brutalement frappé.

Une accusation a été portée contre eux.

City Eye, Ear, Nose and Throat Hospital.—Le meeting mensuel du comité exécutif de cette institution, a eu lieu hier à midi, sous la présidence de M. W. B. Schmidt, au local Toutonia, No 35 rue du Camp.

MM. Jos. A. Hincks, Jas. T. Hayden, Henry Gardes, W. R. Stauffer, le Col. W. G. Vincent, C. K. Hall, F. Barker et le Dr M. McShane étaient présents ainsi que le Dr E. Jowers qu'on a élu temporairement en remplacement du Dr Kennedy.

Les minutes du dernier meeting sont lues et approuvées, après quoi, le secrétaire, le trésorier et le Dr. McShane, font leurs rapports mensuels.

Lecture est donnée du rapport du secrétaire, qui est ainsi conçu:

On a admis pendant le mois 373 malades, dont 180 dans le département des yeux et 203 dans les autres départements; 274 étaient blancs, 99 de couleur; 277 adultes, 46 âgés de 11 à 15 ans, et 50 au dessous de 11 ans; 174 du sexe masculin et 199 du sexe féminin; 213 célibataires, 117 personnes mariées et 43 veufs et veuves; 70 étaient étrangers, 50 américains, 203 Néo-Orléanais et 50 Louisianais.

On a donné 2,350 consultations, dont 1,229 dans le département des yeux, et 1,121 dans les autres départements.

Vingt-six opérations ont été faites dans le département des yeux, et 71 dans celui des oreilles.

Le secrétaire lit une lettre du Dr Bruns qui informe le comité qu'il accepte avec plaisir la nomination de membre du Board of Trustees de l'hôpital.

Le comité ajourne.

Menus faits.—A 11 heures 30 du matin, Mme Barrell, demeurant au No 107 de la rue Poydras, transportait des planches du premier étage au rez de chaussée de sa maison, quand une d'elles est tombée et l'a légèrement blessée à la tête. Elle a reçu les soins des étudiants.

Les maux de tête instantanément.—Le Preston's Hed-Ake guérira tout mal de tête nerveux, bilieux ou névralgique en 15 minutes. Il est garanti comme guérissant ces maux, pas d'autres.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Rente française.

Paris, 3 août—Le trois pour cent est coté à 98 francs 97 1/2 centimes.

Nouvelles Vénézuéliennes. L'ex-président Raimundo Palacio toujours à Paris.

Paris, 3 août — L'ex-président du Vénézuela, le Dr Raimundo Andueza Palacio, est toujours à Paris, avec sa famille et quelques amis. Au cours d'une autre entrevue qui a eu lieu à l'Hôtel Malesherbes où il réside, relativement à sa politique dans le Vénézuela, il a dit:

J'ai été injustement calomnié par ceux qui ne me connaissent pas personnellement, et qui sont peu au courant de mes actes comme président de Vénézuela. J'ai été accusé d'être un homme n'ayant pas le respect de soi-même, d'être un ivrogne, un joueur et un voleur.

Ceux qui me connaissent savent très bien que je n'ai jamais dépassé la limite quant à l'usage du vin ou des liqueurs alcooliques; les propriétés que je possède ont été achetées avec l'argent que j'ai gagné comme avocat; quant à être joueur, je suis encore à apprendre la valeur de chaque carte.

Vous savez que j'ai été élu à l'unanimité, un fait qui n'avait jamais eu lieu dans mon pays. Le bon sens dit qu'un homme ne peut pas être choisi pour gouverner son pays sans opposition, si cet homme est un débauché. Personne ne m'a forcé à quitter mon pays. J'en suis parti volontairement, et suis jusqu'ici le seul président constitutionnel de Venezuela.

Mon successeur, le Dr Guillermo Villegas, a simplement chargé de la présidence.

Si ma position n'était pas légale, alors le Dr Villegas est un substitut de facto, néanmoins ses droits n'ont pas été contestés.

Les forces du général Crespo ont été définitivement mises en déroute, et il fait maintenant dans les plaines du Sud. Il peut continuer la guerre comme chef de guérillas, à cause de la situation topographique du pays, mais ce genre de guerre ne convient pas à un homme qui a été président.

Le mouvement révolutionnaire n'a pas été écrasé dès le début, à cause de la timidité d'Ibarra et l'inaptitude de Rangel.

Vous pouvez juger par vous même, quoique je vive avec confort dans cet hôtel, qu'il n'y a pas de superflu de luxe qui distingue la résidence d'un millionnaire, ainsi que cela a été le cas dans les appartements engagés par d'autres présidents de l'Amérique du Sud, qui sont venus à Paris. Je suis sur le point d'ajouter quelques remarques à mon manifeste de Trinidad, et je le ferai publier en pamphlets pour mes amis."

Le consul américain Ryder et sa femme sont en prison accusés de fraudes.

Cette affaire cause une grande sensation à Copenhague.

Bruxelles, 2 août—Le journal l'*Indépendance Belge* de cette ville écrit aujourd'hui que le montant des fraudes commis par M. Henry B. Ryder, consul des Etats-Unis à Copenhague, et qui est en prison dans cette dernière ville, s'élèvera à 200,000 kroners.

Les relations entre le consul Ryder et l'Hon. E. C. Carr, ministre des Etats-Unis au Danemark, sont depuis longtemps très tendues, et celui-ci a fréquemment demandé à son gouvernement de rappeler M. Ryder. Les amis de celui-ci au département d'Etat à Washington ont, néanmoins, réussi à le maintenir à son poste. En réponse à un télégramme du gouvernement danois, les autorités des Etats-Unis ont télégraphié aux fonctionnaires à Copenhague de continuer avec l'affaire, de prouver les accusations portées contre le consul et de rendre un jugement à ce sujet conformément à la loi danoise.

Cette affaire continue à être la sensation du jour à Copenhague.

Le consul Ryder et sa femme qui ont été arrêtés, sont toujours en prison. On dit qu'ils faisaient des dépenses extravagantes à Copenhague.

Condamnation pour fraudes.

Londres, 3 août—Lambert Barrow et John McHattie, qui, avec deux grooms ont été traduits devant la Cour, pour avoir organisée une conspiration pour frauder les compagnies d'assurances maritimes étrangères ont été trouvés coupables hier.

Barrow et McHattie ont été condamnés à un an de prison et à payer une amende de $1000 chacun, et les grooms à trois mois d'emprisonnement.

Trois détachements russes occupent les Pamirs jusqu'aux montagnes Hindoo Koosch.

Simla, 3 août—Le bruit court ici que trois détachements de troupes russes ont pris possession des Pamirs jusqu'aux montagnes Hindoo Koosch, occupant ainsi le pays d'où le Yonnoff qui commandait l'expédition russe aux Pamirs, en 1891, s'est retiré vers la fin de cette année.

L'éruption du mont Etna.

Catania, 3 août—L'éruption du mont Etna avait diminué en quelque sorte lundi, mais hier il semblait vouloir redoubler d'activité.

De nouveaux flots de lave coulent le long des côtes des montagnes, mais les grondements souterrains et la décharge de cendres des cratères sont aussi violents qu'avant.

Conférence avec M. Gladstone.

Londres, 3 août—M. Gladstone a eu aussi aujourd'hui une conférence avec Sir William Vernon Harcourt, le comte Spencer, M. John Morley, le comte de Kimberly, Sir George Otto Trevelyan et autres. A cette conférence, on a réglé les termes de la motion de "non confiance dans le gouvernement" qui doit être présentée par les Gladstoniens à l'ouverture du parlement.

M. Gladstone.

Londres, 3 août—M. Gladstone est bien et est sorti ce matin.

MM. Justin McCarthy et Dillon ont eu ce matin une conférence avec le chef du parti libéral.

Après la conférence M. Gladstone a fait une promenade en voiture.

Le choléra en Roumanie.

St-Pétersbourg, 3 août—En vue du choléra qui sévit en Roumanie, le ministre de l'instruction publique a lancé un ordre de fermer toutes les écoles dans le pays jusqu'au 1er septembre.

La cour de médecine en cette ville sera suspendu jusqu'au 1er novembre, afin que les étudiants puissent aider à combattre l'épidémie dans les districts infectés.

La Vossische Zeitung—Le prince Bismarck et le chancelier Von Caprivi.

Berlin, 3 août—Aujourd'hui le *Vossische Zeitung* publie un article ayant pour titre: "Finissons avec Caprivi", dans lequel il passe en revue la politique du chancelier qu'il critique amèrement. Le dit article compare la politique de celui-ci avec celle du prince Bismarck pendant son terme d'office et fait les éloges de ce dernier.

Protestation contre l'élection de M. Balfour.

Londres, 3 août—Une pétition a été formellement présentée contre l'élection au parlement de M. Balfour, chef du parti du gouvernement à la dernière Chambre des Communes, pour la division est de Manchester.

La dite pétition accuse les agents de M. Balfour d'avoir eu recours à la corruption, à l'intimidation dans la division est de Manchester pendant la récente lutte électorale.

Mortalité par le choléra.

St-Pétersbourg, 3 août—Un décès est survenu ici par le choléra asiatique.

A Nijni-Novgorod, la maladie diminue. Les marins qui avaient fui la ville reviennent. Il y a peu de monde à la foire annuelle de Nijni-Novgorod, à cause de la panique qui existe relativement au choléra.

Le quatre centième anniversaire du départ de Christophe Colomb à la découverte d'un nouveau monde.

Palos, 3 août—Aujourd'hui est le quatre centième anniversaire du départ de Colomb de Palos dans la direction de l'ouest à la découverte d'un nouveau monde.

A 6 heures, heure à laquelle est parti Colomb, la caravelle *Santa Maria*, construite pour imiter le navire de ce nom qui faisait partie de l'expédition de Colomb, s'est mis en route pour passer à travers la ligne de navires de guerre à l'ancre en dehors de la barre. Mais comme il n'y avait pas de vent la flottille espagnole a été obligée de remorquer la caravelle *Santa Maria*. Le ministre Montigo était à bord du navire de guerre *Legischi*.

La caravelle a passé devant le monastère de Larabida, sur lequel édifice flottaient les drapeaux de tous les états américains. En dehors de la barre se trouvaient à l'ancre les navires de l'escadre étrangère qui sont venus prendre part à la célébration. La caravelle *Santa Maria* a passé au milieu de cette double ligne de navires de guerre qui l'ont saluée par des salves d'artillerie et des vivats.

A 9 heures, la *Santa Maria* était de retour et faisait sa rentrée dans la rivière. Il y a une foule considérable à Huelva, et toutes les bâtisses privées et publiques sont décorées avec luxe.

Washington, 3 août—Les cablegrammes suivants ont été échangés aujourd'hui:

La Rabida.

Le Président: Il y a aujourd'hui quatre cents ans que Colomb est parti de Palos et a découvert l'Amérique.

Le drapeau des Etats-Unis est hissé en ce moment en face du Couvent La Rabida à côté des drapeaux de tous les Etats américains. Les batteries et les navires de guerre ont tiré un salut au milieu des acclamations enthousiastes du peuple, de l'armée et la marine. Que Dieu bénisse l'Amérique.

Prieto,
Alcalde de Palos.

Département d'Etat
Washington, 3 août 1892.
M. Prieto, alcalde de Palos, La Rabida, Espagne.

Le président des Etats-Unis me requiert d'accuser cordialement réception de votre message de félicitations. En ce jour mémorable qui a été célébré avec pompe nous tendons la main aux braves soldats de Palos et de Huelva qui montaient les caravelles de Colomb.

Foster,
Secrétaire d'Etat.

Le choléra en Russie.

Berlin, 3 août—Les passeports de Breslau et autres villes de frontière dans la Pologne russe, sont livrés avec beaucoup de restriction à cause du choléra qui sévit en Russie. L'entrée des ouvriers russes a été interdite.

St-Pétersbourg, 3 août—Le choléra a fait son apparition dans le gouvernement de Kurskirk, dans la partie Sud de la Russie d'Europe.

C'est l'endroit le plus populeux en Russie—ayant une superficie de 19,382 milles carrées et une population d'environ deux millions cinq cent mille âmes.

Le terrain est très fertile. L'épidémie continue ses ravages dans la Russie d'Asie.

A Tobolsk, dans l'ouest de la Russie, on a constaté 59 nouveaux cas et 39 décès le premier courant.

La situation à Tashkend.

St-Pétersbourg, 3 août—Après la suppression des émeutes à Tashkend, plusieurs milliers d'insurgés Salves ont fui la ville et ont essayé de traverser la province de Syrdria et de gagner Forghana, mais ils ont été repoussés par les troupes locales.

Les insurrectionnaires se sont enfuis à Purchana et la position des russes dans cette localité est critique, car ils ne possèdent pas assez d'hommes pour lutter avec les insurgés, une partie de leurs soldats étant partis pour Pamir.

Le gouverneur général du Turkestan refuse d'envoyer des renforts à Forghana, car il y a des craintes pour la sécurité de Tashkend où les musulmans menacent de se révolter.

Les émeutes à Tashkend sont en partie dues à l'excitation religieuse suscitée par l'intervention du gouvernement avec les droits dans les mosquées.

La planète Mars.

Boston, Mass., 3 août—Aucun préparatif a été fait à Harvard pour faire des observations au sujet de la planète Mars pendant sa visite à la terre ce mois-ci, mais ce soin est laissé entièrement entre les mains du Prof. W. H. Pickering, de Harvard, et de ses assistants, qui sont actuellement à Arguipa, près de Lima, Pérou.

Les conditions favorables du climat et de l'atmosphère, sont telles que ce point est le plus propice pour ces observations; de sorte qu'on peut s'attendre à avoir des nouvelles intéressantes du Prof. Pickering.

Arrestations.

El Paso, Texas, 3 août—Le Journal *Times* a reçu avis que Abel Warras, un marchand haut placé de Chihuahua, ainsi que deux de ses amis, ont été arrêtés lundi et conduits à Mexico emmenottés. La seule raison donnée est, que les trois prisonniers sont des citoyens influents et des ennemis ardents de l'administration actuelle.

La compagnie de télégraphe postale.

New York, 3 août—A l'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie de télégraphe postale qui a eu lieu hier après midi à la bâtisse Washington, 6,000 actionnaires étaient présents et les directeurs suivants ont été nommés pour l'année prochaine: John W. Mackey, président; William E. Van Horne, George Stephenson, Charles S. Hosmer, Richard V. Day, Albert B. Chandler, Edward C. Platt, George C. Ward et William H. Baker.

Sir John Caldwell Abbott.

Toronto, Ont., 3 août—Une dépêche spéciale de Ottawa dit: Au cours d'une courte conversation au sujet des droits de péage du canal, Sir John Caldwell Abbott, premier ministre du Canada, a dit: Je ne sache pas que le gouvernement canadien ait jamais manifesté une hostilité dans ses relations avec les Etats-Unis, et en parlant spécialement de nos relations internationales depuis que j'occupe un poste dans le Cabinet, je suis certain que notre attitude à l'égard du peuple situé au sud du Canada a été des plus conciliatrices.

Le Canal de Panama.

New York, 3 août—Une dépêche de Panama au *Herald* dit: Un télégramme a été reçu ici annonçant que les directeurs ont signé une convention avec un syndicat ayant à sa tête le vice-président de la Chambre de Commerce pour terminer les travaux sur le canal.

Mort du lieutenant-colonel Michael P. Small.

New York, 3 août—Le lieutenant-colonel Michael P. Small, ex-assistant-commissaire général de l'armée des Etats-Unis, qui est mort lundi, a été enterré ce matin de la chapelle militaire au Governor's Island.

Le service a eu lieu d'après le code militaire et nombre d'officiers marquants de l'armée régulière y assistaient.

Les porteurs des coins du poêle étaient: le général Howard, le gén. Ruggles, le gén. Tompkins, le Col. Barr, le général Wilson et le lieutenant Bansch.

Après le service les restes ont été transportés sur le bateau du quartier-maître à la gare du chemin de fer Pennsylvanie, pour être inhumés à York, Pa.

Nouvelles de l'Amérique Centrale.

La révolution dans le Honduras.

Le général Leonardo Nuila chef des troupes révolutionnaires triomphe.

L'ex-président Bogran a été fusillé.

Le Dr Bonilla président provisoire.

New York, 3 août—Une dépêche de Panama à un journal du matin en cette ville dit:

Le steamer *Barracouta* a apporté aujourd'hui une quantité de nouvelles relativement aux dernières scènes de la révolution dans le Honduras.

Le général Leonardo Nuila, chef des révolutionnaires, a triomphé sur toute la ligne, et l'ex-président Bogran a été fusillé, après avoir été emprisonné pendant quelque temps à Santa-Barbara.

Le Dr Bonilla est président provisoire, et un nouveau gouvernement a été organisé.

D'après les dernières nouvelles reçues, le pays est assez tranquille.

Le même steamer apporte la nouvelle de troubles imminents à Costa Rica. Il règne une grande misère parmi les classes ouvrières; les vivres sont hors de prix et les ouvriers trouvent difficilement de l'emploi.

La situation à Homestead.

Procédures instituées contre les fonctionnaires de l'acierie Carnegie et les Pinkertons.

Pittsburg, Pa., 3 août—Les procédures dont on avait parlé contre les fonctionnaires de l'acierie Carregie et les Pinkertons, les accusant de meurtre, ont commencé ce matin, et des mandats ont été lancés pour leur arrestation.

A 11 heures MM. Brennan, Cox et Hugh Ross se sont rendus au bureau de l'alderman King et d'après les accusations portées par eux, les warrants ont été lancés pour l'arrestation de Robert et William Pinkerton chefs de l'agence de ce nom; J. A. Potter et G. A. Corey surintendants de l'usine Carnegie et MM. Frick, Lovejoy Leishman et Curr officiers de la compagnie et des détectives Pinkerton.

Pittsburg, Pa., 3 août—Le surintendant Potter et le trésorier H. M. Curry sont partis pour Pittsburg, on présume pour se rendre aux autorités et fournir un cautionnement.

Le constable Stewart est arrivé cette après-midi, muni de mandats d'arrestation pour Potter, Nevin, McConnell, G. A. Carey et Dixey.

La Commission du fleuve Mississipi.

New York, 3 août—Les demandes suivantes ont été faites à la session de Commissaires de levées du fleuve Mississipi. Le major Richardson, du Board de la Louisiane, demande une allocation de $100,000 pour réparations aux levées.

M. E. B. Stels, du cinquième district de la Louisiane, et résident de Concordia, demande qu'on fortifie les levées et bouche la crevasse Bousquier. Il dit qu'en bouchant cette crevasse, plus de deux cents milles de levées seront facilement protégées. M. Stels demande des secours immédiats.

Le colonel Sparks, du district Atchafalaya en Louisiane, fait un appel pour son district.

Le juge Rost, du district Pontchartrain, demande avec instance à la commission de boucher trois grandes crevasses dans cette section.

Les commissaires brésiliens au World's Fair.

New York, 3 août—Les commissaires brésiliens au World's Fair sont arrivés de New York à Washington cette après midi en route pour Chicago. Ce sont des hommes très distingués qui occupent un rang élevé au Brésil.

Nouvelles du Japon.

San Francisco, 3 août—Les nouvelles reçues aujourd'hui de Yokohama annoncent: Le vice-roi à Canton rapporte l'exécution de cent neuf criminels dans l'espace d'une année, qui étaient accusés de piraterie sur la côte de Canton.

La nouvelle a été reçue à Hong Kong qu'on a abandonné le steamer *Hairphong* de la compagnie Douglas, qui s'est échoué près de Yokohama.

Les autorités à Foo Chow ont réussi à supprimer l'usage de la kerosine en cette ville.

Nouvelles hawaïennes.

Honolulu, 3 août—Pendant la session de la législature hawaïenne le 21 juillet, le représentant Wilcox a présenté une résolution de manque de confiance dans le ministère et a demandé que la résolution fut prise en considération afin que tous les membres eussent l'occasion d'exprimer leurs vues à ce sujet.

M. Wilcox dit qu'il sait parfaitement que quelques membres sont décidés à disposer sommairement du bill parce que celui ci est présenté par un natif. Il dit que si la reine nommait un cabinet composé exclusivement d'indigènes de Hawaii, sa majesté aurait l'appui de tous les membres raisonnables de la Chambre.

M. Wilcox ajoute que, quelques-uns des membres de la Chambre en faveur de l'annexion, aspirent à devenir membres du cabinet, afin de faciliter l'annexion de Hawaii aux Etats-Unis.

Le président s'est opposé au langage dont a fait usage M. Wilcox, et après quelques débats, M. Baldwin fait la motion que la résolution soit déposée sur la table.

La motion est adoptée par 32 voix contre 14.

Les membres du cabinet n'ont pas pu voter.

MM. Ashford, Wilcox et Rush ont voté dans la négative.

L'élection dans l'Alabama.

Montgomery, Alabama, 3 août—La nouvelle législature de l'Alabama a une forte majorité des membres réguliers du parti démocrate qui ont été élus.

Au Sénat, 22 sur 33 membres sont des partisans de Jones, et à la Chambre, 61 sur 100.

Les retours de tous les comtés, excepté dix, assurent une majorité certaine pour le gouverneur Jones, de 25,000 voix.

A une fête des environs de Paris, un montreur de bêtes sauvages se désespère:

—Quel malheur! s'écrie-t-il j'ai égaré mon grand serpent boa, un constrictor magnifique!

—Ah! sapristi! Est-il bien féroce?

—S'il n'était que cela? Mais il est à ressort, et le public s'en apercevra!

Avant le concours de tragédie au conservatoire.

Mme Gibou à sa fille:

—Qu'est-ce que tu vas leur envoyer, cette année?

—Mon Dieu, maman, je vais leur dire quelque chose de *Polyeucte*.

—Alors, il faut demander avant s'il est du jury; ça le flattera, c't' homme.

Les examens continuent:

—Elève Barigoule, dites-nous le nom de ce fameux géomètre de l'antiquité, qui s'écria, dans un élan de génie: "Qu'on me donne un point d'appui, et je soulèverai le monde!"

Barigoule bredouille:

—...Mède.

—Vous dites?

—...Mède!

—Accentuez! plus fort!

—Archi mède!

A la police correctionnelle, le président interroge un témoin:

—Vous êtes la concierge de la maison; vous avez entendu la scène qui a eu lieu entre Mme X.... et Mme Z.... Elles se sont injuriées. Dans quels termes?

—Dans le terme de juillet, monsieur le président.

X...., un de ces prodigues dont on dit que l'argent leur fond dans la main, a lu que les ouvriers en fermoirs de bourses et porte-monnaie, viennent de se mettre en grève.

—Qu'est ce que ça peut me faire, s'est écrié le joyeux décavé, qu'il y ait ou non des fermoirs à mon porte-monnaie! Les meilleurs n'ont jamais empêché l'argent de sortir.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
Memphis and Kansas City Fast Train 9:10am	Memphis and Kansas City Fast Train 5:00pm
Vicksburg Ex. 5 35 pm	Vicksburg Ex. 9.10 am
Baton Rouge accommodation .... 10:00 am	Baton Rouge accommodation 3:45pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

No 3 Fast Ex. 7:45 am	No 6 Fast Mail 7:45am
No 7 Coast Acc. 9:05 am	No 4 Fast Ex. 10:55 am
No 1 Lim. Ex. 4:45 pm	No 8 Coast Acc. 3:30 pm
No 5 Fast Mail 7:20pm	No 2 Lim. Ex 7:25 pm
Excursion dimanche et mercredi .... 9.45 pm	Excursion dimanche et mercredi 7.55am

ILLINOIS CENTRAL.

Passenger 7:05pm	Passenger 7:00am
Chicago and St Louis mail 8:00am	Chicago and St-Louis mail 6:00pm
Chic. limited ... 7:30pm	Chic. limited ... 12:01pm
M. & K. C. ex. 8:00am	M. & K. C. ex. 6:00pm
Accommodation 9:15am	Accommodation 4:45pm
Excursion du dimanche 9:00pm	Excursion du dimanche 7:35am

TEXAS AND PACIFIC.

Calif'na Ex. .... 7:00 pm	Calif'na Ex .... 9:15 am
Ft Worth, Hot Sp'gs & St-L. Ex. 6.50am	Ft Worth, Hot Sp'gs & St-Louis 8:20pm
Local 10:05am	Local 3:50pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

Mexico 7:05pm	Mexico 8.15am
California Ex. 10:55am	California Ex. 5:00pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE

No 1 Limited. 2.50 pm	No 18 Local 8:45am
No 5 Fast line. 7:00 am	No 6 Fastline. 8 30 pm
	No 2 Limited .... 2:30 pm

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.

Dimanche et mercredi.

No 9 .... 7:45 pm	No 10 .... 8:10 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7 .... 8:30 am	No 8 .... 4.15 pm

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.

Pte-la-Hache .. 9:25 am	Pte-la-Hache .. 7:00am
" .... 4:15 pm	" .... 5:00 pm
Shell Beach .... 9:25 am	Shell Beach .... 7:00 am
" .... 4:15 pm	" 5:00pm

Dimanche.

Pte la-Hache .. 9:25 am	Pte-la-Hache .. 7:15 am
" .... 7:00 pm	" 4:00pm
Shell Beach .... 9:25 am	Shell Beach .... 5:00 am
" 7:00pm	" .... 7.15 am
	" 5:40pm

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Tous les jours.

Alger .... 9.00 am	Alger .... 4:30 pm

Tous les jours excepté le dimanche.

Alger .... 5.45 pm	Alger .... 8:00 am

Dimanche seulement.

Alger .... 7:05 pm	Alger .... 8:00 am

Nouvelles Maritimes.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais:

Succursale du Bureau Hydrographique des Etats-Unis.

LATE ICE REPORTS.

July 8—Lat 52 1[illegible] lon 54 30 passed a berg, [illegible] to Belle Isle eleven more of various sizes, and detached pieces in the vicinity of Belle Isle ten bergs mostly large, between Belle Isle and cape Norman, fifteen bergs, large and small mostly to the northward of track, 12 miles west of cape Norman, a medium sized berg.—*Oregon* (Br ss), Gibson, Third Officer Inglis, Observer.

July 9—From 34 miles E N E of Belle Isle to Greenly Island, passed a large number of bergs, most of the bergs in the strait were on the northern side.—*Lake Superior* (Br ss), Stewart, Third Officer Kidwel, Observer.

July 9, 10—From 150 miles east of Belle Isle to Belle Isle, passed fifty large bergs and a number of small pieces of ice. Also a great number of bergs between Belle Isle and cape Norman.—*Sarmatian* (Br ss), Johnston, Third Officer Christie, Observer.

July 9 Lat 47 04, lon 51 28 passed a large berg with high peak, lat 46 55, lon 51 49, two large bergs high, with flat tops.—*Scandinavian* (Br ss), Sturrat, Third Officer Sur[illegible], Observer.

July 9—Lat 47 01, lon 51 21, a large berg 174 feet high, breaking up; lat 46 52, lon 51 41, a berg 125 feet high.—*Siberian* (Br ss), Park; Third Officer Cook, Observer.

July 11—Cape Spear, N, by W, passed a large peaked berg; 12 miles farther SW, passed two enormous peaked bergs, near cape Ferryland, one small berg.—*Marana* (Br ss), Tate.

W. S. HUGHES,
Lieut. U. S. N.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time-Ball*) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien) qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien).

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

New Chart of the West Indies.

The United States Hydrographic Office has just issued a chart of the West Indies, including the Gulf of Mexico the Caribbean Sea and adjacent coasts of the mainland which will be highly appreciated by ship captains navigating those waters. The new chart embodies the results of the most recent surveys together with the latest information from reliable sources and has been published by the Hydrographer with the special object of furnishing, clearly and graphically just such information as is required by navigators. This is the first chart covering both the Gulf of Mexico and the Caribbean Sea, that has been issued in a single sheet; and, while on a scale amply large enough for the ordinary purposes of navigation, is still of a convenient size for use on board ship. One of the valuable features of the publication on its face of the results of careful investigations of the Gulf Stream in the Yucatan Channel and the Straits of Florida, and of the currents outside of the Winward Islands, and through the various passages leading into the Caribbean Sea. Still another new departure in chart publication is the account given of the seasons, winds and weather of the West Indies, with storm diagrams, concise descriptions of barometric and other indications of approaching hurricanes and brief rules for avoiding their dangers and profiting by their winds. Upon the whole, it is the most valuable chart ever published of the region covered and redounds to the credit of the Hydrographic Office.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

JEUDI 4 AOUT 1892.

Vicksburg—NATCHEZ, à 5 P M
Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 P M
Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 P M
St Louis—CITY OF HICKMAN, à 5 P M

VENDREDI, 5 AOUT 1892.

Donaldsonville—MABEL COMEAUX, à 12 M
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 A M

Fleuve et rivières

Cairo, 3 août—Le fleuve a 18 pieds 9 pouces et baisse. Temps beau et chaud.

St-Louis, 3 août—Le fleuve a 17 pieds 3 pouces et baisse. Temps clair et chaud. Arrivés, la M Hoxie de la Nlle Orléans. Départ, City of St Louis pour la Nlle Orléans.

Wheeling, 3 août—La rivière a 4 pieds 4 pouces et baisse. Temps clair et chaud.

Les Passes

Port Eads, 3 août, 6 p m—Vent du sud-ouest. Arrivés, à 2 p m, steamship Gussie, capitaine Hopner, de Bluefields; steamship anglais Darien, capitaine Wrake, de Liverpool, via Kingston et les ports mexicains; à 6.15 a m steamship allemand Australia, capitaine Spruth, de Hambourg, via St Thomas.

Départs, steamships Theresa Heyman pour Pensacola; El Mar et Hudson pour New York; Bilear pour Barcelone, et Glenlog pour Hambourg via Newport News.

Marchés.

Paris, 3 août—Les rentes 3 pour cent—98 francs 97 1/2c.

Londres, 3 août, 4 p m—Consols à la clôture 96 7/8 au comptant et 96 15/16 à terme.

Havane, 3 août—Or espagnol 2 58 3/4 à 257. Change ferme. Sucre calme.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 3 AOUT 1892.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship Breakwater, Galt, Livingston, via Belise, Hond.
Steamship (suéd) Hispania, Jansen, Port Limon.
Steamship (esp) Gran Antilla, Larrinaga, Malaga et Barcelone.
Steamship (norv) Agnes, Hansen Bluefields.

ARRIVÉS.

Steamship (am) Gussie, Hopner, Bluefields.

BATEAUX A VAPEUR.

Grace Pitt, Bolton, Bas du Fleuve.
Neptune, Carlek, Port Eads.
Mabel Comeaux, Comeaux, New Hope.
City of Hickman, Bixy, St Louis.

EXPORTATIONS.

LIVINGSTON VIA BELIZE—par steamship Breakwater—18,000 pieds bois de charpente.

BARCELONE—par steamship Gran Antilla—3721 balles coton 36,000 douves et cargaison en transit....Pour Malaga—1400 balles coton balles coton 18,000 douves et cargaison en transit.

IMPORTATIONS.

HAVANE—par steamship Whitney 3600 sacs sucre 150 colis cigarettes 90 balles tabac 44 caisses vin 2 caisses aniselte 104,400 cigares......De Key West—29 caisses cigares.

Arrivages de produits.

BAS DU FLEUVE—par steamer Grace Pitt—Fret assorti.
PORT EADS—par steamer Neptune—Fret assorti
NEW HOPE—par steamer Mabel Comeaux—2 boucauts sucre 7 sacs riz brut et fret assorti.
ST-LOUIS—par steamer City of Hickman—Fret assorti.

Par les chemins de fer.

N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE RR—45 sacs riz brut et fret assorti.
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR. Fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD Fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—478 barils mélasse 312 barils vin et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR—Fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR—141 balles coton et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—23 balles coton et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—353 balles coton et fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK
Goélette Sarah A Fuller, Brown partie 9 juillet
Steamship Louisiana, Gager ... parti 29 juil
Steamship El Sol, Quick ... parti 29 juil
Steamship El Monte, Quick ... parti 3 août

LIVERPOOL.
Steamship Andean, Kelley ... parti 25 juin
Steamship Pallas, Valiant ... parti 26 juin
Steamship Darien, Wrake ... parti 30 juin
Steamship Bernard Hall, Edwards parti 2 juillet
Steamship Counsellor, Jones ... parti 9 juil
Steamship Astronomer, Wallace ... parti 16 juil
Steamship Yucatan, Highton ... parti 16 juil
Steamship Engineer, Edgar ... parti 14 juil
Steamship Floridian, Howell ... parti 14 juil
Steamship Haytian, Japha ... parti 27 juil
Steamship Louisianian, Wallace ... parti 28 juil
Steamship Governor, Reynolds ... parti 30 juil

LONDRES
Steamship Akaba, Reeby ... parti 14 juil

SWANSEA
Steamship Akaba, Reeby ... parti 21 juil

HAMBOURG
Steamship Grasbrook, Burmeister parti 10 juil
Steamship Europa, Voss ... parti 26 juillet

ANVERS
Steamship Havre, Laporte ... parti 7 juillet
Steamship Derwent ... parti 10 juil

TRIESTE.
Barque Vesuvio, Longobardo ... partie 1er juin

RIO DE JANEIRO.
Barque America, Correa ... partie 6 juin

PAUILLAC
Steamship Bamboro ... parti 15 juil

SAVONE.
Steamship Greystoke ... parti 13 juil

BARCELONE.
Steamship Ocean Prince ... parti 17 juil

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Nom.	Destination	Mouillage
STEAMERS.		
Agnes	Bluefields	1er dist. 15
Breakwater	Belize	3e dist. 30
Corcellis	Gênes	rue 7e
Capella	Liverpool	rue 2e
El Paso	New York	Alger
Gran Antilla	Barcelone	1er dist. 32
Gardenia	Havre et Londres	rue 5e
Hispania	Port Limon	1er dist. 14
Indian Prince	Continent	rue 6e
Inventor	Liverpool	Elevator
Manetto	En réparation	1er dist. 12
Morgan	Bluefields	Alger
Marseille	Havre	4e dist. 41
Professor Morse	En réparation	1er dist. 14
Rhein	....	4e dist. 40
Wm G Hewes	Bluefields	Alger
Whitney	Havane	Alger
NAVIRES.		
Stephan	Brême	rue 1re
Susanne	Brême	4e dist. 47
BARQUENTINES.		
Freda A. Wiley	Boston	3e dist. 21
GOELETTES.		
Anna E. Kranz	Boston	3e dist. 21
Paloe	....	6e district
Santo Oteri	....	1er dist. 14

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Newville.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annunciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
62 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Domaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Française.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St Antoine.
315 Bons Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynès et Dauphine.

WHITNEY NATIONAL BANK OF NEW ORLEANS.

État semi-annuel, 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,670,370 97
Surtirages		5,302 80
Bons des Etats-Unis, valeur au pair		600,000 00
Prime sur les bons sus-dits		90,000 00
Autres actions		100 00
Meubles et installations		3,838 90
Fonds de rédemption cinq pour cent		18,000 00
Prêts sur demande	336,814 41	
Echange	486,612 39	
Comptant y compris des chèques sur d'autres banques	1,243,320 28	2 066,846 08
Total		4,454 460 45

PASSIF.

Capital action		$400,000 00
Fonds de surplus (maintenant augmenté de $50,000)		450,000 00
Profits indivis		20,398 49
Dividendes non payés		912 00
Circulation		360,000 00
Dépôts	$2,800,976 90	
Dus aux banques et banquiers	422,172 06	3,223,149 96
Total		$4,454,460 45

JAMES T. HAYDEN, Président.
PEARL WIGHT, Vice-Président.
J. M. PAGAUD, JR., Caissier.
2 juil—2f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James J. Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24 425 — Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à démontrer, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hunter Stewart, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE,
Greffier.

28 juil—30—août 2 6